
L'équipe de prévention COVID - Ville de La Rochelle

du lundi 27 juillet au 26 septembre 2020

Veiller au respect des gestes barrières

Inciter au dépistage grand public

Information de l'arrêté municipal « Ici port du masque obligatoire »

Dans un contexte épidémiologique moins favorable depuis le début des vacances scolaires et face au constat national d'une diminution de l'adoption systématique des mesures de prévention par la population (distance physique, de lavage des mains du port du masque...), afin de prévenir un potentiel rebond de l'épidémie en période d'affluence touristique il est donc nécessaire de maintenir la vigilance, d'inciter à la prudence et de prendre les décisions favorables à la santé des habitants.

Jean-François Fountaine, Maire de La Rochelle, signe le mardi 21 juillet 2020, un arrêté qui rend obligatoire le port du masque au sein du Vieux-Port et de l'hyper-centre de La Rochelle du mercredi 22 juillet et jusqu'au 31 août 2020.

Le port d'un masque de protection est obligatoire dans certains espaces publics de la Ville de la Rochelle délimités, à savoir le secteur du Vieux port, les rues et places commerçantes de l'hyper centre et l'ensemble des marchés alimentaires couverts ou non.

En complément de l'arrêté « port du masque », La Ville propose de renforcer la pédagogie par l'information sur la nécessité de poursuivre les gestes barrières, elle recrute et forme une équipe de prévention COVID.

Dès le 27 juillet, l'équipe de prévention est présente dans le périmètre « Ici, port du masque obligatoire ».

EQUIPE DE PREVENTION COVID

L'équipe est formée de 4 étudiants recrutés sur un contrat de saisonnier et regroupés en 2 binômes.

- ⇒ 6H de déambulation quotidienne pour rencontrer les rochelais et les touristes.
 - De 10H à 13 H pour le 1er binôme
 - De 17H à 20H pour le 2^{ème} binôme
- ⇒ du mardi au dimanche (lundi non travaillé)
- ⇒ à partir du 27 juillet
- ⇒ présence de l'équipe 5 semaines de suite.
- ⇒ Reconnaissance par l'équipement (tee shirt / sac)

MISSIONS

- Aller vers le public (rochelais, CDA, vacanciers) présent dans le centre-ville
- Rappeler les gestes barrières et l'obligation du port du masque dans les espaces clos et les espaces réglementés (selon arrêté municipal)
- Expliquer la nécessité de maintenir les précautions sanitaires
- Aborder la notion de prévention individuelle / prévention collective,
- Rappeler les gestes civiques (masques usagés dans la poubelle)

- informer sur la présence de centres de dépistages COVID sans RV à proximité :salle de l’oratoire tous les mercredis d’été, maison du port en août
- **Seule la police municipale peut verbaliser à hauteur de 38€ / refus de porter le masque sur le zone défini par l’arrêté.**
- Un suivi de l’équipe est assuré par la Direction Santé Publique avec différents outils
une feuille de route (tableau : public rencontré, lieu de vie)
des points réguliers téléphoniques, en face à face sur site
des débriefing si besoin pour actualiser les informations locales et nationales.

SENSIBILISATION EN 2 TEMPS des intervenants, assurés par les responsables de projets de la Direction Santé Publique

- **27 juillet 2020**, un premier temps de sensibilisation
contenu : le virus, le COVID 19, la prévention, Les gestes Barrières, le dépistage, le port du masque et le positionnement de la Ville de La Rochelle, la foire aux questions
- **18 août 2020**, un deuxième temps de sensibilisation pour s’adapter à l’évolution de la situation Covid au niveau régional (nouvelles de chaînes de contamination du coronavirus, baisse de vigilance du respect des mesures barrières en particulier lors de soirées, d’événements collectifs et/ou festifs privés, familiaux). les messages sont élargis au contexte festif « Comment faire la fête sans inviter le coronavirus ? » et d’autres messages de prévention en lien avec la reprise des activités universitaires, sportives et professionnelles (dépistage et gestes barrières).Les outils de communications sont ceux de l’ARS Nouvelle Aquitaine

PRESENCE SUR LE TERRAIN :

Du 27 juillet au 17 août 2020

L’équipe approche les vacanciers et rochelais qui ne portent pas le masque ou qui ne le portent pas correctement (nez non couvert).

Equipe itinérante sur les secteurs concernés par le masque obligatoire, le périmètre d’intervention est défini dans l’arrêté (zones des marchés - hyper centre - port piéton)

Périmètre 1^{ère} période

Du 18 août au 30 août 2020

L’équipe va au-devant de tous, sans distinction.

L’équipe de prévention intervient sur l’ensemble des lieux touristiques du centre-ville de La Rochelle (centre-ville, port, quartier du Gabut, parvis de la médiathèque - parcs) et ne se limite plus au seul périmètre défini dans l’arrêté municipal relatif au port du masque obligatoire

En support, les nouveaux documents de l’Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (en annexe)

Le périmètre pour la 2^{ème} période est élargi.



L'ensemble des personnes circulant sur le centre-ville de La Rochelle est approché par l'équipe de prévention.

LIEUX D'INTERVENTION (détail ANNEXE 1)

- **Dès le 27/7 jusqu'au 30/8/20,**

Présence de l'équipe constituée de 4 intervenants en centre-ville, Vieux port, marchés de La Rochelle

- **Du 5 septembre au 26 septembre**

L'équipe va au devant des spectateurs lors des évènements culturels dans les quartiers

Pendant le mois de septembre, l'équipe de prévention « 2 Ambassadeurs COVID » sera présente pour veiller au respect des gestes barrières sur certaines manifestations culturelles organisées dans les quartiers de La Rochelle (Arts de rue, concert assis, projection, journées du patrimoine...)

BESOINS MATERIELS MIS A DISPOSITION POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE :

- 1 chalet mis à disposition par le service commerce et marché, installé sur le quai, entrée dans le périmètre côté GARE : point de rencontre des intervenants, de la Direction Santé Publique et stockage matériel
- confection de tee shirt Ville de La Rochelle floqués « **Ici masque obligatoire !** » pour que le public identifie rapidement la mission de l'équipe
- masques pour l'équipe (4 masques/jour) soit 200 masques pour la période
- Quelques masques pour le public (très peu de besoin, la majorité a masque sur elle mais pas toujours en bon état)
- Flacons individuels gel hydroalcoolique

Dépenses petits matériel : 240€ = 120€ flocage des tee shirt, 20€ gel, 100€ masques

BUDGET ALLOUE POUR LA MISSION = 7206€

Du 27 juillet 30 août 2020 : présence en centre ville
4 emplois saisonniers sur un contrat de 90 Heures = 360H
petit matériel = 240€



6651 € / 360H

Du 5 septembre au 26 septembre : présence sur les manifestations culturelles
2 vacataires = 28H



555 € / 28H

A compter du 18 août, l'ARS propose de soutenir l'action, sur le territoire élargi et en lien avec la démarche « Ambassadeurs Covid » afin de mener des interventions sur des lieux touristiques du littoral et des grandes villes de Nouvelle-Aquitaine

La fiche demande (excel en PJ) reprend la demande d'aide financière des postes d'ambassadeurs contre le COVID sur la période du 18 août au 26 septembre 2020

La demande de la Ville concerne l'aide pour compléter le financement de 172H

Réparties du 18 août au 26 septembre 2020

Recrutement de 4 puis 2 ambassadeurs COVID

Soit une dépense de 3119.40 €

ANNEXE 1

LIEUX D'INTERVENTION

du 27/7 au 30/8/20, présence en centre ville, vieux port, marchés de La Rochelle

MARDIS	MERCREDIS	JEUDIS	VENDREDIS	SAMEDIS	DIMANCHES
10h – 13h Marché Hyper centre Port	10h – 13h Marché Hyper centre Port	10h – 13h Marché Hyper centre Port	10h – 13h Marché Hyper centre Port	10h – 13h Marché Hyper centre Port	10h – 13h Marché La PLCE Hyper centre Port
17h – 20h Centre ville Vieux port	17h – 20h Centre ville Vieux port	17h – 20h Centre ville Vieux port	17h – 20h Marché Centre ville Vieux port	17h – 20h Centre ville Vieux port	17h – 20h Centre ville Vieux port

Du 5 septembre au 26 septembre

L'équipe va au-devant des spectateurs lors des évènements culturels programmés dans les quartiers et lors des journées du patrimoine.

05/09/2020	Arts de la rue	Villeneuve place du 14 juillet	14H-16H
11/09/2020	Arts de la rue	Gabut	20H-22H
13/09/2020	Arts de la rue	Parvis de la médiathèque , Gabut	15H- 17hH
19/09/2020	chanson + projection	Port-Neuf Place île de France	19h-20H
19/09/2020	Journée du patrimoine	Hôtel de ville / cloître des dames blanche / Porte Royale	13h30 – 17h30
20/09/2020	Journée du patrimoine	Hôtel de ville / cloître des dames blanches	13H30- 17H30
26/09/2020	Jazz – projection	Horizon habitat jeunes (VLS)	19H-20H